



Appartement sans compteur d'électricité

Par **slim**, le **07/04/2008** à **17:18**

Bonjour,

je viens de louer un appart le 01/04 plus exactement. Pendant la visite je n'ai pas vérifié l'électricité puisque c'était à midi

Surprise après avoir signé le bail, j'ai constaté qu'il n'y avait pas de compteur d'électricité et cela a été mentionné dans l'état de lieu de cette façon "Electricité : sous réserve"

le pb est que je vais rester sans électricité pendant 9 jours (puisque EDF met au moins 5 jours pour venir installer un compteur)

Mes questions : qui va payer les frais de réinstallation du compteur (s'il y a des frais à payer bien sûr) ?

Est-ce que je pourrais demander un dédommagement, ou quelque chose de ce genre, pour le tracassé occasionné ?

PS: heureusement que le chauffage est collectif

Merci pour votre réponse